



DOMAINE :
COLLEGE

Mise à jour :
Le 27 avril 2006

IDD (ITINERAIRES DE DECOUVERTE)

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
rubrique « Informations générales / fiches-guides /collège »)

A quelle question cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

➤ Quelles sont les modalités de mise en œuvre des IDD en 2005-2006 ?

PRESENTATION :

- ☞ Depuis la rentrée 2002, les **itinéraires de découverte** concernent les classes de 5^{ème} et depuis la rentrée 2003 les classes de 4^{ème}. Ils s'inscrivent dans la continuité des **parcours diversifiés** et des **travaux croisés** qui avaient installé ou confirmé les pratiques interdisciplinaires au collège.
- ☞ La **finalité des itinéraires** de découverte est d'**aider les élèves à s'approprier le contenu des programmes**. Les itinéraires de découverte visent à **généraliser les pratiques interdisciplinaires, en les référant explicitement aux programmes des différentes disciplines**.
- ☞ Les itinéraires de découverte sont intégrés à la grille horaire des classes du **cycle central** à raison de **2 heures hebdomadaires**. Il revient aux équipes pédagogiques de définir le rythme, les conditions et les modalités de la mise en œuvre des moyens prévus pour ce dispositif.
- ☞ La mise en œuvre de ces itinéraires de découverte répond à 3 objectifs :
 - donner davantage de sens aux contenus d'enseignement et **développer l'autonomie des élèves dans leur travail scolaire** ;
 - contribuer à la valorisation des goûts et aptitudes des élèves, par l'exploration de différents domaines d'étude, et faciliter ainsi la préparation des projets d'orientation ultérieurs ;
 - **élargir l'espace d'initiative des équipes pédagogiques** à travers la conception des thèmes et sujets d'étude ainsi que le suivi et l'évaluation des travaux des élèves.

LES ITINERAIRES DE DECOUVERTE, UN TEMPS D'ENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE :

- ☞ Les itinéraires de découverte doivent **aider chaque élève** à mieux saisir les relations et à **établir les convergences entre les disciplines** enseignées au collège. Ils **prennent donc totalement appui sur les programmes**, mais ne sont pas pour autant destinés à traiter spécifiquement telle ou telle partie de ces programmes. Il s'agit plutôt d'**apporter un autre éclairage** sur les contenus d'enseignement, et notamment celui **qui résulte du croisement de plusieurs regards sur un même objet d'apprentissage**. Les disciplines concernées trouvent ainsi des points d'appui supplémentaires à travers les apports mutuels des itinéraires de découverte et de la progression d'enseignement.

- ☞ Les itinéraires de découverte impliquent en amont un **travail de préparation entre professeurs de disciplines différentes** :
 - **lecture croisée des programmes** ;
 - **repérage des connaissances et des compétences** qui concernent le domaine considéré ;
 - **choix d'une problématique ou d'un thème**, décliné en autant de sujets d'étude que l'on prévoit d'itinéraires sur ce thème.
- ☞ Dans certaines situations et **pour des élèves en grande difficulté, les moyens dévolus aux itinéraires de découverte pourront être utilisés pour une aide individualisée**. Le BO n° 14 du 3 avril 2003 « *Préparation de la rentrée 2003 dans les écoles, les collèges et les lycées* » introduit ainsi une certaine souplesse dans la mise en œuvre des itinéraires de découverte, en particulier pour les élèves en grande difficulté.

PRINCIPES AUTOUR DESQUELS ORGANISER LES IDD :

- ☞ **Les itinéraires de découverte sont obligatoires**. Il s'agit d'un temps d'enseignement qui, à raison de **2 heures hebdomadaires par division**, s'inscrit dans l'emploi du temps de tous les élèves du cycle central. Temps d'enseignement à part entière, les itinéraires de découverte doivent contribuer à l'**acquisition de connaissances et à la construction de compétences, inscrites dans les programmes du cycle central**.
- ☞ **Pour chaque discipline est défini un horaire-élève minimal et un horaire-élève possible qui fait apparaître la contribution de chaque discipline aux itinéraires de découverte**, quel que soit le choix effectué par l'établissement pour l'heure non affectée qui s'ajoute à l'horaire possible. Par exemple, un élève de 5^{ème} qui choisirait un itinéraire de découverte dans le domaine « Arts et humanités » intégrant les disciplines français et arts plastiques, verrait son horaire de français passer de 4 à 5 heures par semaine et son horaire d'arts plastiques de 1 heure à 2 heures.
- ☞ La **démarche de projet**, dans laquelle s'inscrivent les itinéraires de découverte, conduit les élèves à travailler seuls ou en petits groupes. En raison de l'âge des élèves et du nombre de séances, les professeurs ont un rôle essentiel à jouer pour les préparer à cette situation et pour les guider dans leur cheminement, fait de tâtonnements et d'erreurs, de critiques et de remises en cause.
- ☞ Dans cette perspective, le **rôle pédagogique du professeur documentaliste** est réaffirmé pour **accompagner chaque élève dans la mise en œuvre d'une démarche personnelle de recherche documentaire et de maîtrise de l'information**.
- ☞ Les itinéraires de découverte donneront lieu à **des productions d'élèves, réalisées individuellement ou collectivement** :
 - création :
 - d'un objet particulier,
 - d'une maquette,
 - d'un cédérom,
 - d'un journal,
 - d'un film,
 - présentation :
 - d'un exposé,
 - d'un spectacle,
 - élaboration d'un texte...
- ☞ Les itinéraires de découverte constituent, de ce point de vue, **une occasion nouvelle pour révéler des capacités, des aptitudes jusqu'alors passées inaperçues**.
- ☞ Pour nourrir ce dialogue et cette aide, chaque élève sera incité à se doter, par exemple, d'un **"carnet de bord" personnel ou "cahier de recherches" pour noter l'évolution de son travail, les ressources mobilisées, les réussites et les obstacles rencontrés**. Cette **évaluation formative** permettra ainsi à chaque professeur d'affiner le regard qu'il porte sur ses élèves.

LES IDD : CONTENUS ET METHODES :

- ☞ 4 domaines thématiques :
 - **la nature et le corps humain ;**
 - **les arts et les humanités ;**
 - **les langues et les civilisations ;**
 - **la création et les techniques.**
- ☞ Les 4 domaines ne constituent pas de simples regroupements disciplinaires. Ils ont été conçus comme des manières d'appréhender le monde actuel par l'élève.
- ☞ **Sur l'ensemble du cycle central**, les élèves devront réaliser **4 itinéraires**, choisis **dans au moins 2 domaines**.
- ☞ Ils associent au moins **2 disciplines articulées entre elles par une problématique ou un thème fédérateur** s'inscrivant dans l'un des 4 domaines.
- ☞ Dans chaque domaine, plusieurs sujets d'itinéraires peuvent être proposés aux élèves en fonction des différentes combinaisons disciplinaires : ce qui constitue une seconde possibilité de choix offerte aux élèves. Cette possibilité de choix engage les élèves à une prise de responsabilité dans leur propre formation.
- ☞ Le dispositif pourra s'ouvrir à de nouveaux thèmes comme le développement durable ou l'énergie.
- ☞ La relecture des programmes de collège dans les champs respectifs des humanités et des sciences insiste sur les points de rencontre entre les disciplines.

EVALUATION :

- ☞ Les itinéraires de découverte doivent déboucher sur **une évaluation terminale** permettant de valoriser les réalisations des élèves et leurs progrès.
- ☞ Dès la phase préparatoire, seront établis les **critères et les modalités de l'évaluation**. Celle-ci portera sur :
 - **le produit final** (production, réalisée individuellement ou collectivement),
 - **la démarche de l'élève**, sa **capacité d'initiative et de création**, son **investissement personnel**, son **implication dans un travail collectif**.
- ☞ Il faudra en particulier mesurer les progrès accomplis dans les champs de compétences suivants :
 - **appropriation de savoirs** (appropriation de savoirs disciplinaires, maîtrise des langages écrit et oral...) ;
 - **appropriation de savoir-faire** (mise en œuvre de techniques de réalisation, efficacité des moyens par rapport à l'intention, mise en œuvre des techniques de l'exposé écrit et oral...) ;
 - **apprentissage de l'autonomie**, notamment dans :
 - **l'usage de l'information et de la documentation** (maîtrise de la typologie des sources et des supports, des stratégies spécifiques de traitement et d'appropriation de l'information) ;
 - **la production de nouveaux documents en utilisant les technologies de la communication** ;
 - **l'aptitude à réinvestir ces apprentissages** dans sa propre culture ;
 - **l'aptitude à évaluer sa propre démarche**, gestion du temps, persévérance... ;
 - **l'aptitude au travail collectif** (prise en charge des responsabilités, relation aux autres...).
- ☞ Dans le bulletin scolaire, une rubrique spécifique sera prévue afin de permettre aux professeurs concernés d'apprécier les acquisitions de chaque élève et de le communiquer aux familles.

ORGANISATION DES ITINERAIRES DE DECOUVERTE :

☞ Afin d'éviter les difficultés techniques de mise en place des itinéraires de découverte, une organisation au sein du groupe classe pourra être retenue.

☞ **Organisation sur l'année scolaire :**

- D'une façon générale, les itinéraires de découverte sont organisés selon **2 périodes dont les durées respectives ne doivent pas être inférieures à 12 ou 13 semaines**. Ces périodes intègrent :
 - **le temps d'enseignement proprement dit (10 semaines au moins),**
 - **le temps de préparation avec les élèves (1 à 2 semaines pour la présentation des thèmes, l'enregistrement de leurs choix, l'information des parents),**
 - **et le temps de l'évaluation des productions (de l'ordre d'une semaine), au terme de l'action.**

☞ **Répartition et utilisation des moyens** consacrés aux itinéraires de découverte :

- **2 heures consécutives** sont prévues à l'emploi du temps des élèves de 5^{ème}, soit **72 h par division à répartir entre les professeurs concernés**.
- L'horaire "itinéraire de découverte" est inscrit dans le service des professeurs.
- La répartition et l'utilisation de ce volume horaire relèvent de l'autonomie de l'établissement ; ainsi un collège peut décider d'y consacrer davantage de moyens (au-delà des 72 h prévues à cet effet) sous réserve de respecter les horaires réglementaires du cycle central.
- On peut prendre en compte, dans l'utilisation de ce volume horaire, les spécificités de la démarche pédagogique, notamment en rendant possibles des modalités d'intervention diversifiées des professeurs. On pourra ainsi retenir :
 - **en dehors de la présence des élèves**, un temps pour que les professeurs assurent collectivement **préparation, régulation et évaluation du dispositif** ;
 - **avec les élèves**, à côté de **temps d'enseignement collectif** (totalité de l'effectif du groupe constitué), des temps plus proches d'un **accompagnement individuel**, durant lesquels les professeurs interviennent auprès de **petits groupes d'élèves**,
 - et/ou des temps de **co-animation rassemblant les élèves autour de 2 professeurs**,
 - enfin, des temps au cours desquels le professeur documentaliste peut apporter sa contribution au travail engagé et exploiter au mieux les ressources du CDI.

☞ **Plage(s) horaire(s) et groupement des élèves.**

- Il appartient à chaque établissement d'adopter la modalité la mieux adaptée à sa situation afin de mettre en place les conditions qui permettent une gestion harmonieuse du dispositif sur l'ensemble des deux années, c'est-à-dire offrir des itinéraires dans les 4 domaines et aménager pour les élèves une réelle possibilité de choix.
- **La place des itinéraires de découverte dans l'emploi du temps** peut s'envisager de deux manières :
 - **regroupement sur la même plage horaire des itinéraires de découverte pour les classes d'un même niveau ;**
 - **distribution de ces classes sur 2 ou 3 plages horaires pour une meilleure utilisation des ressources propres à l'établissement** (CDI, équipements ou salles spécialisées).
- S'agissant du mode de **groupement des élèves**, deux possibilités apparaissent :
 - l'une en faveur de la **conservation du groupe-classe** ;
 - l'autre sous forme de **regroupements d'élèves de plusieurs classes à partir d'un alignement de leur emploi du temps**. Cette seconde modalité présente l'avantage d'augmenter et de diversifier "l'offre" d'itinéraires de découverte et donc les possibilités de choix.

- L'**organisation du choix des élèves** peut faire l'objet d'un travail collectif en fin de 6ème afin de permettre aux équipes pédagogiques de préparer la rentrée suivante. Le choix des sujets peut être précisé après la rentrée, en mettant à profit le temps consacré par les équipes pédagogiques à la préparation des itinéraires de découverte. La gestion du **choix des élèves** peut être facilitée par l'**utilisation de fiches de vœux hiérarchisés** dès la fin de l'année scolaire précédente.
- Enfin, **pour les collèges de moins de 300 élèves** (2 à 3 divisions par niveau), il est possible de répondre au cahier des charges en proposant **au moins 2 domaines de choix par année** (et **donc les 4 domaines sur l'ensemble du cycle central**). Il est également envisageable d'**élargir l'offre en mettant en commun les ressources de plusieurs collèges**. Ce mode de collaboration entre établissements existe, notamment en secteur rural. Il présente l'avantage d'ouvrir les possibilités de choix des élèves.

INSTRUCTIONS OFFICIELLES :

- ☞ BO n° 16 du 18 avril 2002 « **Préparation de la rentrée 2002 dans les collèges et mise en œuvre des itinéraires de découverte** » :
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020418/MENE0200870C.htm>
- ☞ BO n° 31 du 29 août 2002 « **Organisation des itinéraires de découverte et questions de responsabilité** » :
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENE0201759C.htm>
- ☞ BO n° 14 du 3 avril 2003 « **Préparation de la rentrée 2003 dans les écoles, les collèges et les lycées** » :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/14/MENE0300748C.htm>

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES :

- ☞ **Document d'accompagnement pour la préparation des itinéraires de découverte** consultable et téléchargeable sur le site Eduscol du Ministère de l'Education nationale :
<http://eduscol.education.fr/D0072/itinerairesdecouverte.htm>
- ☞ Site du Rectorat d'académie de Rennes, rubrique « **Pédagogie et vie de l'élève / Individualisation – Itinéraires de découverte** » :
<http://www.ac-rennes.fr/pedagogie/apeda2k.htm>
- ☞ Site du Rectorat d'académie de Créteil, rubrique « **Enseignements / Mission collègue / Les itinéraires de découverte** » :
<http://www.ac-creteil.fr>